Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260320-DEL20_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 15
Ayant pris part à la délibération: 15

Date de la convocation 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni, sur convocation en date du 16 mars 2026 adressée par le Maire sortant, Monsieur LE DENMAT Eric, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, KERGAL Magali, CADORET Gilles, CAIL Morgane, CAIL Cédric, FIAUT Maryline, JOUANNO Thierry, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, MEUNIER Anne, ROBINEAU Jordan, SAMB Aram.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
GONNET Joëlle ayant donné procuration à GAUTIER Guy

SECRETAIRE : Monsieur SALAÜN Nicolas. a été nommé secrétaire.

20/2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 19/2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3 adjoints ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15

À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Liste Gilles CADORET : 15 voix *(quinze voix)*

- La liste Gilles CADORET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

1. **M. CADORET Gilles**
2. **Mme VALY Solène**
3. **M. SALAÜN Nicolas**

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Guy GAUTIER

